



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

Préfecture
Direction des moyens,
de la logistique et des
mutualisations
Bureau des ressources humaines,
de la formation et de l'action sociale

ARRETE
PORTANT OUVERTURE EN REGION CENTRE - VAL DE LOIRE,
DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS
DE 1ERE CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER,
AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Le Préfet de la Région Centre - Val de Loire
Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 1992 portant déconcentration du recrutement et de la gestion des corps de personnels de préfecture des catégories C et D ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015 - NOR INTA1531913A - autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de recrutements de secrétaires et d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 avril 2016 - NOR INTA1609263A - fixant le nombre des postes offerts au titre de l'année 2016 au recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2016 modifiant l'arrêté du 6 avril 2016 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2016 au recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre - mer ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1er : Des concours interne et externe d'adjoints administratifs de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre-mer sont ouverts en région Centre - Val de Loire, au titre de l'année 2016.

Article 2 : Le nombre de postes offerts au recrutement est fixé comme suit :

Concours interne : 2

Concours externe : 5.

Les candidats retenus pourront en fonction des postes ouverts, être affectés au sein des différents périmètres relevant du ministère de l'intérieur, en région Centre : préfectures, services administratifs de la police et de la gendarmerie nationales, greffe du tribunal administratif d'Orléans.

Article 3 : L'annexe I du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation des concours interne et externe d'adjoints administratifs 1ère classe.

Article 4 :

I. Le formulaire d'inscription est disponible :

- par téléchargement sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr à la rubrique « Publications/Concours-recrutements-et-examens/Concours-et-recrutements » ;
- par voie postale en joignant une enveloppe A4 affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100g (libellée aux nom et adresse du candidat) à la Préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret/BRHFAS/Section concours et recrutement/181 rue de Bourgogne/45042 ORLEANS Cedex 1.

II. L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

- par voie électronique sur le site internet de la préfecture du Loiret (même adresse). Une attestation d'inscription sera transmise au candidat par voie électronique,
- par voie postale. Le candidat adresse son dossier d'inscription à la Préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret/BRHFAS/Section concours et recrutement/181 rue de Bourgogne/45042 ORLEANS Cedex 1

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

Article 5 : La composition du jury sera fixée par arrêté préfectoral ultérieurement.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le

17 AOÛT 2016

**Pour le préfet
et par délégation,
le secrétaire général**


Hervé JONATHAN

ANNEXE 1

Calendrier prévisionnel d'organisation des concours interne et externe d'adjoint administratif de 1ère classe

Concours	Session	Inscriptions par voie électronique et par voie postale			Épreuves d'admissibilité		Épreuves d'admission	
		Date d'ouverture des inscriptions	Date limite de retrait du formulaire d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date	Lieu	Date	Lieu
Concours interne d'adjoint administratif 1ère classe	2016	18 août 2016	14 septembre 2016	14 septembre 2016	12 octobre 2016	Centre d'examen	entre le 14 et le 18 novembre 2016	Orléans
Concours externe d'adjoint administratif 1ère classe	2016	18 août 2016	14 septembre 2016	14 septembre 2016	12 octobre 2016	Centre d'examen	entre le 14 et le 18 novembre 2016	Orléans